

[Texte]

• 1215

Je peux dire qu'une version numéro 2 de PAIM est présentée à l'étude au Conseil des ministres. Si cette version modifiée de PAIM est acceptée, le Conseil des ministres aura à ce moment-là à décider de la redésignation de certaines communautés, ainsi que de la désignation d'un certain nombre d'autres communautés qui pourraient bénéficier de ce programme PAIM modifié et prolongé. Il est trop tôt, en ce moment, pour vous donner une réponse. Le Conseil des ministres continue à étudier cette proposition qui a été soumise par le ministre de la Main-d'Oeuvre et moi-même.

Donc, je ne peux pas dire que les industries que vous avez mentionnées seront exclues, pas plus que je peux dire qu'elles seront incluses. Il est trop tôt pour le dire en ce moment. Par ailleurs, je peux vous assurer que nous avons reçu d'elles des demandes en vue de profiter de ce programme. Nous avons aussi reçu des représentations de députés de la région pour que ces communautés et ces industries soient avantagées. Nous tiendrons compte de ces représentations lorsqu'une décision finale sera prise.

Quant à l'autre question que vous avez soulevée, soit celle de la retraite avant 65 ans, il est évident que le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux doivent étudier de très près ce phénomène nouveau qui fait que des travailleurs qui ont trimé très dur pendant 25, 30 ou 35 ans dans des industries très spécialisées, dans des régions souvent reculées du Canada, ne peuvent plus se recycler à 60 ou 63 ans et ne peuvent plus se trouver un emploi qui les fasse vivre dignement dans certaines régions qui ont une vocation très particulière. C'est ce qui a amené la création de ce programme de prestations d'adaptation aux travailleurs, qui est en quelque sorte un programme de dernier recours pour un individu qui n'a pas encore 65 ans, mais qui n'a aucune chance de se trouver un nouvel emploi dans sa région ou même ailleurs, à cause de ses connaissances très spécialisées dans un domaine précis et souvent à cause de ses trop nombreuses années de service dans un même domaine. Je crois que, avec le temps, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux devront étudier la possibilité d'établir des programmes semblables pour permettre à des travailleurs de prendre leur retraite avant 65 ans. Il n'est plus logique, dans notre société actuelle, d'espérer trouver des emplois à ces gens qui ont été déplacés par la technologie moderne.

M. Dubois: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Parker for five minutes, then Mr. Wenman and then the chairman.

Mr. Parker: Thank you, Mr. Chairman. I would like to follow up, if I may, on the question regarding the railway Office of Arbitration.

I can accept the fact that there are instances where the public should not be aware, where there are individual cases or where there are cases of involvement. But this was a case of material change in working conditions that could have serious effects on the rest of the riding.

[Traduction]

I can tell you that a second version of the ILAP program is currently being studied by Cabinet. If this amended version of ILAP is accepted, the Cabinet will then have to decide about redesignating some communities and designating other communities for benefits under the amended and extended ILAP program. For the time being, it is too soon to give you an answer. The Cabinet is still studying the proposal submitted by the Minister of Manpower and myself.

I therefore cannot tell you whether the industries you mentioned will be excluded, or whether they will be included. It is simply too early to say at this time. However, I can tell you that we have received applications from the industries in question for benefits under the program. We have also received representations from members of Parliament from the regions in question requesting that these communities and industries be designated. We will bear these representations in mind in making our final decision.

You also referred to the question of retirement before the age of 65. It goes without saying that the federal and provincial governments must look very closely at this new phenomenon whereby workers who have worked very hard for 25, 30 or 35 years in very specialized industries, often in very remote parts of Canada, can no longer get retraining at the age of 60 or 63, and cannot find jobs that enable them to live in dignity in certain parts of the country where specialized industries are located. The labour adjustment benefit program was set up to deal with this problem, and it is more or less a last resort for people who are not yet 65 years of age, but who have no chance of finding themselves a new job in their own region or even elsewhere, because of their very specialized knowledge in a specific field, and often because they have spent too long a time in the same field. I think that eventually the federal and provincial governments will have to consider setting up similar programs to allow people to take early retirement. In contemporary society, it is no longer logical to hope to find jobs for these people who have been displaced by modern technology.

Mr. Dubois: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Parker, cinq minutes, suivi de M. Wenman et ensuite du président.

M. Parker: Merci, monsieur le président. Si vous permettez, j'aimerais poursuivre la question du Bureau d'arbitrage des chemins de fer.

J'admets que parfois le public ne devrait pas être mis au courant de cas particuliers, ou de cas qui impliquent certaines personnes. Mais il s'agissait en l'occurrence d'un cas de changement matériel des conditions de travail, changement qui aurait pu avoir des conséquences graves pour tout le reste de la circonscription.